

C'est quoi EVA ?.....Entrée dans la Vie Adulte »

C'est une démarche mise en place depuis 2016 par le Département du Nord pour les jeunes de 16 à 21 ans accueillis ou sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Avec EVA le Département souhaite permettre aux jeunes de prendre progressivement leur indépendance, d'acquérir une autonomie par une connaissance de leur environnement, d'un ensemble de démarches administratives et des réponses ou ressources existantes proches de leur lieu de vie.

EVA c'est d'un accompagnement adapté à tes besoins, réalisé par un travailleur social du Département avec l'appui d'autres professionnels ou autres structures si nécessaire

ex : tu as besoin de t'insérer professionnellement, d'accéder à un logement, de prendre soin de ta santé, d'apprendre à gérer ton budget, d'effectuer des démarches...

Dès 16 ans, tu pourras bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans différents domaines tels que la vie quotidienne, la scolarité, l'insertion professionnelle, la mobilité, la gestion d'un budget...

A partir de 18 ans, à ta demande et en fonction de ta situation l'accompagnement EVA pourra revêtir 3 modalités différentes :

soit l'accompagnement EVA + un accueil à l'Aide Sociale à l'Enfance (nommé EVA3)

soit l'accompagnement EVA + une aide financière mensuelle (EVA2)

soit l'accompagnement EVA simple (EVA1)

A ta majorité, l'accompagnement continue si nécessaire (démarches administratives, les études et l'insertion professionnelle, l'accès à un logement, la santé, les loisirs etc...)

Le Département du Nord propose également un coaching intensif et personnalisé dans le domaine de l'insertion professionnelle, que ce soit pour définir ton projet professionnel ou t'accompagner dans sa réalisation

Tu peux bénéficier d'EVA et d'un appui de l'A.D.E.P.A.P.E. en fonction de tes besoins.

Si tu ne bénéficies pas encore d'EVA et que tu souhaites en savoir plus, n'hésite pas à interroger l'ADEPAPE EN PROTECTION DE L'ENFANCE